

## **Interpellation urgente**

Le conflit révélé entre le commandant de la police cantonale et son subordonné, le commandant de la gendarmerie, fait l'objet d'un battage médiatique récurrent.

Au vu de l'importance que revêt, pour le canton, le bon fonctionnement de la police, les soussignés demandent au Conseil d'Etat de les renseigner sur les griefs qui sont faits aux deux protagonistes, sur les dysfonctionnements qu'il a constatés dans les rapports hiérarchiques et sur la procédure extraordinaire qu'il a mise en œuvre (son but, ses bases légales et les règles qui lui sont applicables).

Etant donné l'importance de la question, les soussignés demandent que le Conseil d'Etat leur réponde dans un très bref délai.

Lausanne, le 4 novembre 2008.

Patrick de Preux